

Les Z'EXpressives 2019 : *Antidote*



RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

Désignation du concours : *La Z'EXpo*
Concours gratuit du 1er novembre 2018 au 23 avril 2019

Thème du concours 2019 : ***Antidote****

*Antidote : cure de désintoxication mentale par l'expression culturelle !

À chacun de délivrer SON antidote à la sinistrose, la xénophobie, la passivité, l'oubli...

Article I. Organisation du concours

Organisateur : Association Salon Culture dans le cadre du festival Les Z'EXpressives.

Siège social : Cour Brunon, château de l'Empéri, montée du puech 13300 Salon-de-Provence.
contact@salonculture.org

Le présent règlement définit les règles applicables à ce concours.

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
Le non-respect de ces conditions entraînera nullité de la participation.

Article II. Conditions préalables >

- Engagement du Participant : Le fait de soumettre une, ou plusieurs, photographies engage le Participant à accepter tacitement et irrévocablement toutes les conditions du règlement.
- Toute participation est conditionnée par le Participant à sa qualité d'auteur des photos. Il déclare donc qu'il dispose des pleins droits et pouvoirs pour accepter le présent règlement.
- Âge du Participant : La participation au concours est ouverte à toute personne physique de 15 à 25 ans. À défaut, il doit être scolarisé en lycée en qualité de lycéen ou étudiant.
- Réserves : L'organisateur pourra annuler, de son propre chef, sans en avertir le Participant toutes soumissions de photographies si les informations sont incomplètes, illisibles, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

Article III. Principe et modalités du concours

- Nombre de photos : Le nombre de clichés soumis au présent concours pour chaque participant (même nom, même adresse email ou postale) est limité à 3 maximum.
- Définition : Les photographies doivent faire au minimum 1 Mo et au maximum 20 Mo.
- Format : Les photographies doivent être au format JPEG.
- Techniques : Les montages sont acceptés.
- Où envoyer les photos : Les personnes souhaitant participer sont invitées à envoyer leurs clichés par mail à contact@salonculture.org
- Cartel : Chaque photo doit être accompagnée d'un document avec son titre, un court descriptif précisant les intentions de l'auteur ainsi que d'une fiche de renseignements : âge, établissement, ville, numéro de téléphone du Participant.

- Respect : Les photographies, les titres et les tags associés ne doivent contenir aucun élément visuel ou mot portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image d'un tiers, ne doit figurer sur la photographie et dans les tags aucun élément à caractère diffamatoire, injurieux, raciste, xénophobe ou contraire à la loi.

Article IV. Utilisation des photographies

- L'organisateur s'engage à n'utiliser les photographies que dans le cadre exclusif de la communication de Salon Culture, de son site internet ou de son Facebook.
- Toute exploitation éventuelle des photographies fera mention du nom du Participant ou de son pseudonyme, à côté de celui de Salon Culture.

Article V. Propriété des photographies

Par sa participation au présent concours, le Participant accepte l'utilisation gracieuse des photographies tel que défini dans le présent règlement, étant précisé que le participant reste propriétaire des photographies qu'il a soumises.

Article VI. Procédure et modalités d'attribution des prix

Le jury Salon Culture est composé d'un-e étudiant-e en photographie et de membres de l'association. Le jury Salon Culture s'organise comme il l'entend dans le cadre de ses travaux afin de statuer souverainement en sélectionnant les lauréats du concours.

La sélection se fait en plusieurs étapes :

1. La Modération : Les photographies soumises sont présélectionnées par le jury Salon Culture si elles sont conformes au présent règlement, rentrent dans la thématique et présentent un minimum de qualité artistique.

Les photographies acceptées en deuxième sélection sont présentées en finale au jury Salon Culture qui détermine quelles sont les photographies gagnantes.

2. Prix :

- Les photos présélectionnées seront projetées du 4 au 20 mai à la médiathèque municipale.

- Les 20 premières photographies seront imprimées, encadrées et exposées du 4 au 20 mai à la médiathèque municipale.

- Les photographies gagnantes seront distinguées par une exposition du 22 mai au 3 juin au Portail Coucou.

- Les lauréats seront invités à une masterclass de techniques photographies animée par le président-e du jury samedi 18 mai de 14h à 17h à Salon-de-Provence.

- Tous les auteurs des photographies présélectionnées recevront un Pass Artiste de membre de Salon Culture qui leur donnera accès gratuitement à tous les spectacles du festival des Z'EXpressives.

- Les auteurs des photos sélectionnées s'engagent à être présents lors du vernissage de la Z'EXpo photo pour assister à la proclamation du palmarès et présenter leurs œuvres jeudi 16 mai à 18h à la médiathèque municipale du centre-ville.

Article VII. Force Majeure

En cas de force majeure l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

